

## **Publications scientifiques: Une recherche payée deux fois par les pouvoirs publics**

Victor Ginsburgh  
ECORE\* et Université Libre de Bruxelles

Ces 15 et 16 février, la Commission Européenne a organisé une conférence internationale posée par la publication scientifique. \*\* S'y sont rencontrés gratin de l'édition scientifique, bibliothèques des grandes universités, et représentants des fondations qui financent la recherche, plus de 500 participants. Pourquoi? Parce qu'en Europe comme aux Etats-Unis, la recherche scientifique est payée deux fois par les fondations et les pouvoirs publics. Une première fois lorsqu'ils financent la recherche (salaires et équipement). Une deuxième, lorsqu'ils financent les bibliothèques pour acquérir les abonnements aux revues dans lesquelles ces recherches sont publiées et que des scientifiques veulent lire. A l'ULB, il y en a pour 2,4 millions d'euros par an, auxquels il faut ajouter le coût des ouvrages.

Les revues sont chères, très chères, surtout quand elles sont publiées par des éditeurs privés (3 fois plus chères, à qualité égale, que celles publiées par les sociétés scientifiques ou les universités). Le prix des revues a augmenté de 300% hors inflation, entre 1975 et 1995. Certains abonnements atteignent plus de 20.000 euros par an. Et le prix est d'autant plus élevé que l'éditeur jouit d'une part de marché importante dans un domaine scientifique déterminé (par exemple, la médecine, ou certains domaines de la chimie). C'est ce qu'on appelle le pouvoir de marché, qui permet de fixer des prix sans grande relation avec les coûts, comme cela devrait être le cas dans des marchés dits concurrentiels.

Plusieurs raisons rendent ce marché peu concurrentiel :

(a) Il y a peu de « bons » éditeurs scientifiques et le marché est relativement concentré.

(b) Mais alors, direz-vous, pourquoi ne pas lancer de nouvelles revues ? Parce que les chercheurs (avides de gloire, plus que d'argent) sont intéressés à publier dans des revues établies, lues et citées par des collègues\*\*\*. Or, ces nouvelles revues mettent longtemps à se faire connaître ; elles sont donc boudées par les chercheurs, comme par les bibliothèques.

(c) Une bonne bibliothèque universitaire doit avoir les revues dans tous les domaines dans lesquels les recherches et les enseignements sont faits ; en outre, les chercheurs ont besoin d'un accès à l'ensemble de toutes les bonnes revues dans leur domaine, parce qu'une revue ne contient pas les articles qu'une autre revue publie.

(d) Ce pouvoir de marché est d'autant plus grand qu'aujourd'hui, chaque éditeur vend ses revues sous forme de bouquet électronique. Les contrats, signés pour trois ans, sont difficilement négociables, et donnent peu de flexibilité quant au choix des revues incluses dans le bouquet.

D'où l'idée de créer des archives publiques gratuitement accessibles (open access) pour toute recherche financée par les pouvoirs publics ou les fondations, où seraient déposés (électroniquement) ces articles six mois ou un an après publication dans une revue. Intéressant ? Pas vraiment, parce qu'il y a pas mal de sciences (médecine, pharmacie, chimie, technologie) pour lesquelles six mois peuvent compter et sauver un grand nombre de personnes. Pensez à un article qui donnerait à un autre chercheur une idée pour mettre au point un vaccin.

De façon plus générale et moins dramatique, ce retard enrage les chercheurs qui n'auraient pas accès immédiat à un article qui pourrait s'avérer important dans leur propre recherche. Par conséquent, les bibliothèques devront continuer à s'abonner à des prix exorbitants, et ces nouvelles archives requièrent, évidemment des nouveaux moyens financiers. L'archivage public n'aura finalement que très peu d'influence sur les revenus et le comportement des éditeurs qui sont en place, sauf si les articles qu'ils publient deviennent publiquement accessibles très rapidement. Mais il est clair que les éditeurs vont résister. Ainsi, le très puissant National Institute for Health aux Etats-Unis (budget : 28 milliards de dollars) avait proposé un délai de 6 mois, mais a finalement été obligé d'accepter 12 mois pendant lesquels les articles restent propriété des revues.

L'alternative?

Interdire certaines fusions et punir les abus de pouvoir exercés par les éditeurs dans leur politique de bouquets numériques. Suite à des fusions récentes, plus de 55% des revues de technologie chimique et de chimie physique sont aux mains d'un seul éditeur. Parce que ni la Commission Européenne, ni les autorités américaines n'ont compris que le marché qu'il fallait prendre en compte pour juger la concentration n'est pas l'édition en général (où la plus grande firme n'a que 25% du marché, alors que le signal pour interdire une fusion est 50%). Chaque grand domaine scientifique constitue un marché en soi, parce qu'un chercheur en médecine veut avoir accès à toutes les bonnes revues de médecine, mais n'est pas particulièrement intéressé par les revues d'économie.

Alors ?

Réveillez-vous autorités européennes de la concurrence, interdisez les fusions d'éditeurs, ou scrutez-les au moins avec plus d'attention. Il n'est pas suffisant de dire que le plus gros éditeur a 25% du marché, donc on peut laisser faire. Ce n'est pas le marché global qui est le marché pertinent. Régulez les prix. Rendez plus flexible l'accès aux bouquets numériques.

Réveillez-vous bibliothécaires, fondations publiques et privées, intentez des actions pour excès de pouvoir des éditeurs et cessez de fantasmer sur l'archivage public, dont les effets positifs sont loin d'être assurés.

Réveillez-vous Etats européens, vous qui payez deux fois le prix de la recherche universitaire. Une première fois, aux auteurs des publications, et une deuxième fois, aux lecteurs de ces mêmes publications. Faites-en sorte de ne pas payer une troisième fois pour l'archivage public.

\* ECORE est né en 2006 de l'association de deux centres d'excellence qui ont largement contribué à la réputation internationale belge en économie, finance, recherche opérationnelle, économétrie et statistique : le CORE (Center for Operations Research and Econometrics – UCL) et ECARES (European Center for Advanced Research in Economics and Statistics – ULB) <http://www.ecore.be>

\*\* Pour plus de détails, voir M. Dewatripont, V. Ginsburgh, P. Legros and A. Walckiers, Pricing of scientific journals and market power, Journal of the European Economic Association 5 (2007). Voir aussi [http://ec.europa.eu/research/science-society/pdf/scientific-publication-study\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/research/science-society/pdf/scientific-publication-study_en.pdf)

\*\*\* Le nombre de citations d'un chercheur peut avoir une influence sur sa promotion ; en outre, les départements et universités se voient de plus en plus souvent classés sur base du nombre de citations de leurs chercheurs et les budgets qu'ils reçoivent peuvent en dépendre. C'est déjà le cas en Grande-Bretagne.